

Le 13 juin 2018

Madame, Monsieur,

Le vendredi 1^{er} juin une réunion agroforestière a été organisée par l'A2RC et l'ADDEAR 41 pour leurs adhérents. Cette rencontre a eu lieu sur le site de l'INRA de Nouzilly qui a installé un système agroforestier intra parcellaire sur parcelles drainées. Les parcelles agroforestières sont gérées en agriculture conventionnelle. 25 participants ont participé à cette journée d'échanges.

L'objectif de cette étude est d'observer les effets des arbres sur les drains et sur le drainage. 3 modalités ont été retenues : à l'aplomb, à mi-distance et perpendiculairement aux drains.

436 arbres (alisier torminal, merisier, orme de lutèce, cormier, érable sycomore) ont ainsi été plantés en décembre 2014 avec une densité initiale de 80 arbres / ha pour une densité finale de 39 arbres / ha. La densification permet de sélectionner l'arbre le plus prometteur. L'espacement entre les lignes est de 40m pour permettre aux matériels de circuler.



Cette rencontre a été très enrichissante pour l'ensemble des participants (agriculteurs, organismes de développement, collectivités etc.). Ils ont pu échanger avec les chercheurs de l'INRA et les intervenants A2RC sur les premiers résultats de l'étude et les actions mises en place prochainement, mais également sur la taille de formation et la période d'intervention, sur le choix des essences et leur dynamique de croissance ; sur l'installation de nichoirs et de perchoirs ; le choix des protections à mettre en place etc.

Après 3 saisons de végétation, les résultats semblent prometteurs. En effet, quel que soit la modalité, les rendements et la qualité du drainage restent inchangés.

Nous vous donnons rendez-vous dans 40 ans pour les résultats définitifs et prochainement pour des résultats intermédiaires.

Pour plus de rencontres, de réunions techniques et surtout pour adhérer afin de recevoir notre newsletter, rendez-nous visite sur www.a2rc.fr.

Au nom du conseil d'administration d'A2RC, un grand merci à vous pour votre participation et votre soutien.